



Le mot du Président



Nous sommes sur le bon chemin !

Les travaux de la Commission Locale de l'Eau, de son Bureau, de ses groupes thématiques avancent à grands pas.

Il est loin derrière nous le temps où nous avons de profondes interrogations sur notre capacité à garantir les ressources nécessaires à l'accompagnement et à la finalisation de nos décisions. Assurés, désormais, du soutien financier de nos grands partenaires (agence de l'eau, région, départements, syndicats de rivière...) jusqu'à fin 2007, nous allons pouvoir conduire à son terme l'important effort d'analyse et de propositions que nous avons engagé.

L'état des lieux, qui a représenté un travail considérable de collation et de mise en ordre de données nombreuses mais éparpillées, est achevé. Sur cette base, nous nous attelons maintenant au diagnostic, véritable préfiguration des scénarii qui se dégageront, parmi lesquels nous aurons à choisir celui qui servira de fil conducteur à notre Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau.

Toutes nos réflexions sont conduites dans la transparence et dans le dialogue, parfois âpre mais toujours positif. C'est le gage que notre travail, approfondi et objectif, permettra de dégager les bonnes propositions pour notre rivière.

Que tous ceux, membres de la CLE et partenaires, soient remerciés de leur engagement au service de cette cause majeure.

Guy GEOFFROY

Député-maire de Combs-la-Ville

LE BULLETIN DU SAGE DU BASSIN VERSANT DE L'YERRES

L'Etat des Lieux

du SAGE a été approuvé le 23 juin 2006 !



Les travaux du SAGE enfin en ligne ...

Depuis quelques mois maintenant, les premiers éléments constitutifs du SAGE du bassin versant de l'Yerres sont visualisables via Internet, sur le site « GEST'EAU »...

Commission Locale de l'Eau du bassin versant de l'Yerres

13, rue du Repos - 91230 Montgeron

Téléphone : 01 69 73 14 02 - Fax : 01 69 52 64 25

Mail : cle.yerres@cegetel.net

Animatrice du SAGE : Sandrine LEFORT

Bulletin réalisé avec le soutien financier de :



L'ETAT DES LIEUX DU SAGE

DU BASSIN VERSANT DE L'YERRES ENFIN APPROUVE !!!



L'état des lieux du SAGE du bassin versant de l'Yerres se présente sous la forme d'un rapport de 267 pages et d'un atlas cartographique.

Une première étape importante dans l'élaboration du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin versant de l'Yerres a été franchie le 23 juin 2006. Réunie en séance plénière, la Commission Locale de l'Eau (CLE) du bassin versant de l'Yerres a adopté l'état des lieux du SAGE.

La rédaction de l'état des lieux, document rédigé en interne par le secrétariat technique de la CLE, a démarré au printemps 2005 après avoir compilé un maximum de données disponibles sur le territoire d'étude.

Les éléments du rapport ont ensuite été discutés dans le cadre des différents groupes de travail institués par la CLE et dénommés « commissions thématiques ».

Ces éléments ont également été présentés au sein-même des communes, par le biais de « commissions géographiques ». Ces réunions, qui ont connu un certain succès, ont permis d'établir le dialogue avec des acteurs parfois peu

informés de l'existence d'un SAGE sur leur territoire.

La version définitive, enrichie de tous les échanges survenus au cours des mois suivants, a permis d'identifier, ou de confirmer, les enjeux suivants :

- La protection qualitative de la ressource en eau
- L'incidence des prélèvements en nappe sur les débits d'étiage et la qualité des rivières
- Les inondations en basse vallée de l'Yerres
- La préservation des milieux naturels et aquatiques

LES ETAPES SUCCESSIVES DE LA REALISATION DE L'ETAT DES LIEUX DU SAGE DU BV DE L'YERRES

1 PHASE DE RÉDACTION (mars 2005 – octobre 2005)

- Bibliographie et synthèse des études existantes
- Recensement des données existantes auprès des administrations, des services de l'eau, etc...
- Réunions des commissions thématiques

2 PHASE DE CONSULTATION (juin 2005 - novembre 2005)

- 28 juin 2005 : Présentation des 1ers éléments de l'état des lieux en séance plénière de la CLE
- Octobre 2005 : Présentation de la 1ère version du rapport au sein des « commissions thématiques »
- Novembre 2005 : Présentation de la 1ère version du rapport aux communes et aux structures intercommunales dans le cadre des « commissions géographiques »

3 PHASE DE CORRECTION (janvier 2006 – avril 2006)

Mise en ligne du rapport sur le forum Internet de la CLE pour permettre à chacun des membres de la CLE ou des membres des commissions thématiques d'apporter leurs corrections directement sur le document

23 juin 2006

APPROBATION DE L'ETAT DES LIEUX EN SEANCE PLENIERE DE LA CLE

ET MAINTENANT ???

Le recueil des connaissances du périmètre du SAGE, via le rapport d'état des lieux, va permettre de passer à l'étape suivante que constitue la phase « **Diagnostic Global** » dont l'objectif est de **faire la synthèse** des éléments retenus et de **réaliser une évaluation objective de la situation**:

- Analyse de la compatibilité usage-milieux ;
- Taux de satisfaction des usages et potentialités des milieux ;
- Enjeux et comportements des différents acteurs.

Ce « Diagnostic » permettra de dégager les caractéristiques principales du périmètre en hiérarchisant les enjeux et les problèmes et en structurant les relations croisées entre acteurs, usages et milieux.

La réalisation du « **Diagnostic Global** » a été confiée au bureau d'études **PROLOG Ingénierie** en septembre 2006 et devrait être finalisée pour la fin de cette même année.

RAPPELS DES DIFFERENTES ETAPES D'ELABORATION D'UN SAGE

PHASE PRELIMINAIRE

PHASE D'ELABORATION

Etat des lieux Validé le 23/06/2006

Diagnostic Global Démarré le 04/09/2006

Tendances et Scénarii

Choix de la stratégie

Produits de SAGE

PHASE DE SUIVI



Retrouvez le rapport d'Etat des Lieux du SAGE du bassin versant de l'Yerres sur le site Internet GEST'EAU !!

LES TRAVAUX DU SAGE ENFIN EN LIGNE !!!

<http://www.gesteau.eaufrance.fr>

Depuis quelques mois maintenant, les premiers éléments constitutifs du SAGE du bassin versant de l'Yerres sont visualisables via Internet, sur le site « GEST'EAU ». Ce site national, dédié aux outils de gestion intégrée de l'eau, s'articule autour de trois thématiques dont celle de la planification des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE).

Ainsi les caractéristiques physiques, socio-économiques et institutionnelles du bassin versant, l'état d'avancement de l'élaboration du SAGE, le fonctionnement de la structure (composition de la CLE, acteurs administratifs, financement) ainsi que les documents de communication du SAGE du bassin versant de l'Yerres sont disponibles sur ce site en cliquant successivement sur les éléments suivant :

--> Planifier les SAGE --> La liste complète des SAGE --> Yerres

http://fr.groups.yahoo.com/group/cle_yerres

Le SAGE s'est également doté d'un forum de discussion et de travail à destination des membres de la CLE et des membres actifs des commissions thématiques. Ce forum, créé en janvier 2006, permet

notamment d'avoir accès aux comptes-rendus de toutes les réunions et d'échanger des informations.

Si vous souhaitez vous inscrire à ce forum, il vous faut vous faire connaître auprès du secrétariat technique de la CLE au 01 69 73 14 02

LA MISE EN PLACE D'UN OUTIL D'INVENTAIRE DES FONDS DE VALLEES DU BASSIN VERSANT DE L'YERRES

Les préconisations du S.A.G.E. de l'Yerres



Le Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau du bassin versant de l'Yerres doit permettre dans son périmètre une bonne gestion de la ressource en eau. Une partie des préconisations qui seront dans le S.A.G.E. est destinée à définir les mesures à prendre pour une restauration et un retour au bon état écologique des cours d'eau et milieux humides de son bassin versant. Les S.Co.T.⁽¹⁾ et les P.L.U.⁽²⁾ devront prévoir des mesures compatibles avec celles inscrites dans le S.A.G.E. Yerres.

Pour prévoir les mesures utiles appropriées il est nécessaire de bien établir l'état actuel des cours d'eau et milieux humides, et leur évolution.

La Commission « Milieux Naturels et Aquatiques » a élaboré et finalisé un formulaire de « relevé de la typologie des fonds de vallées », accompagné d'une notice explicative. Des sorties sur le terrain ont permis de tester la fiche et sa notice. Il s'agit maintenant de parcourir les berges de l'Yerres et de ses affluents, les fonds de vallées pour obtenir une description précise des rus et milieux humides tels qu'ils sont actuellement.

Communes, associations, volontaires, ceux qui le souhaitent seront amenés à participer à ce travail. La manière de remplir ces documents, renseignements et

conseils sera donnée au cours de réunions et de sorties sur le terrain. Ce travail a été organisé en prévoyant un « découpage » des cours d'eau par tronçons et segments.

La connaissance de l'état des rus et des milieux humides est une étape préalable indispensable pour prévoir les mesures nécessaires à la restauration des milieux dégradés. Cette étape devrait être suivie d'une autre permettant de montrer l'évolution de ces milieux par l'utilisation de cartes postales ou de photos anciennes ; retrouver les lieux des prises de vue permet d'observer les évolutions intervenues depuis que l'usage des mares, des abreuvoirs est tombé en désuétude. Ainsi, par exemple, aujourd'hui au Pont du Diable les berges ont été remblayées, les secteurs d'expansion des crues supprimés, les herbiers, la végétation des berges et la ripisylve sont moins entretenus.

La Commission « Milieux Naturels et Aquatiques » recherche toutes les informations en votre possession sur les ruisseaux, les mares, les prairies humides, les douves, les pompes, les puits, les petits éléments du patrimoine... même disparus, pour dresser avec vous leur état actuel et leur évolution les plus précis possible.

Ces informations sont indispensables pour définir les règles qui permettront d'aboutir à la remise en état et en valeur des milieux humides et des paysages associés.

La restauration des ruisseaux et milieux humides est nécessaire pour redonner à la rivière Yerres et à ses affluents leurs espaces de liberté, pour limiter les conséquences des crues en aval, là où des constructions ont été faites. Elle est utile : nos milieux humides participent à la qualité des eaux des nappes phréatiques dont nous nous servons pour notre eau potable ; elle est indispensable enfin pour

permettre de voir un retour à une bonne biodiversité de ces milieux dans le bassin versant de l'Yerres.

Vous trouverez le formulaire de « relevé de la typologie des fonds de vallées », accompagné d'une notice explicative et d'autres documents, photos, rapports... sur le site Milieux Naturels Sage Yerres⁽³⁾.

Un groupe de discussion fonctionne avec ce site. Une fois inscrit vous échangerez vos informations avec celles des autres membres et vous pourrez même y ajouter les vôtres. Pour s'inscrire envoyer un courriel à l'adresse⁽⁴⁾ ci-dessous, l'inscription effective vous sera signalée.

Naturellement vous aurez toutes les aides ou renseignements nécessaires pour vous permettre de participer à ce relevé, découvrir ces milieux, demander à être accompagné lors de votre première prospection ou pour déterminer une plante, un animal ou la typologie d'un milieu que vous auriez remarqué.



Philippe ROY, président de la commission
Milieux Naturels et Aquatiques,
Le 4 octobre 2006.

(1) Schéma de Cohérence Territoriale

(2) Plan Local d'Urbanisme

(3) <http://fr.groups.yahoo.com/group/MilieuxNaturelsSAGEYerres/> ; pour accéder au site, s'inscrire gratuitement sur Yahoo.fr, créer et ouvrir « votre compte »,

(4) MilieuxNaturelsSAGEYerres-subscribe@yahoogroupes.fr



LES DECISIONS ET DELIBERATIONS PRISES DANS LE CADRE DU SAGE

(entre juin 2005 et juin 2006)

DECISIONS DE LA CLE	12 Décembre 2005 :	Approbation de la Décision Modificative n°1 relative au Budget 2005 Approbation du principe de lancement d'une étude pour réaliser la phase « Tendances et Scénarii » Approbation du Budget Primitif 2006 Modification du règlement intérieur de la CLE concernant le rôle du Bureau Modification du règlement intérieur de la CLE relatif aux règles du quorum lors des séances plénières de la CLE
	9 Février 2006 :	Approbation des bilans d'activités 2004 et 2005
	2 Juin 2006 :	Approbation du Compte Administratif 2005 Approbation du Budget Supplémentaire 2006
	23 Juin 2006 :	Validation de l'Etat des Lieux du SAGE du bassin versant de l'Yerres
DECISIONS DU BUREAU DE LA CLE	16 Décembre 2005 :	Validation du cahier des charges relatif à l'étude « Tendances et Scénarii »
	3 Mars 2006 :	Validation de la procédure à mettre en œuvre dans le cadre de l'attribution du marché sur procédure adaptée (MAPA) pour l'étude « Tendances et Scénarii »
	7 Avril 2006 :	Choix du Bureau d'Etudes retenu pour réaliser l'étude « Tendances et Scénarii »
DECISIONS DU SIARV EN TANT QUE STRUCTURE PORTEUSE	7 Février 2006 :	Décision portant demande de subventions pour le fonctionnement courant et l'investissement de la CLE pour l'année 2006
	Mars 2006 :	Signature de l'avenant n°1 à la convention de soutien financier du Conseil Général de Seine-et-Marne à la Commission Locale de l'Eau du bassin versant de l'Yerres

LA VEILLE LEGISLATIVE ET REGLEMENTAIRE

ZOOM : les Zones Sensibles

L'article 1 de l'arrêté du 23 décembre 2005 portant révision des zones sensibles dans le bassin Seine-Normandie indique « les zones sensibles prévues à l'article 6 du décret du 3 juin 1994 sont étendues à l'ensemble des masses d'eau de surfaces continentales et littorales de bassin Seine-Normandie ».

Ce classement a pour conséquence d'imposer l'amélioration des performances de traitement des stations d'épuration des eaux usées urbaines en ce qui concerne l'élimination des pollutions azotées et phosphorées dont les rejets dans les eaux de surface contribuent à leur eutrophisation.

Cet arrêté concerne les départements de l'Essonne, du Val-de-Marne et de Seine-et-Marne dans leur totalité.

ZOOM : le Service Unique de la Police de l'Eau

La Police de l'Eau et la Police de la Pêche sont aujourd'hui assurées par le service unique de la police de l'eau désigné par chaque Préfet de département. Ainsi :

Essonne : Police assurée par la DDAF depuis le 1er janvier 2006*
Contact téléphonique : 01 69 91 95 56 (standard)

Val-de-Marne : Police assurée par la DDE.
Contact téléphonique : 01 49 80 21 00 (standard)

Seine-et-Marne : Police assurée par la DDAF depuis le 1er janvier 2006* Contact téléphonique : 01 64 41 39 69 (standard)

* Circulaire du 26/11/2004 relative à la déclinaison de la politique de l'Etat en département dans le domaine de l'eau et à l'organisation de la police de l'eau et des milieux aquatiques.

LE CLASSEMENT DE LA VALLEE DE L'YERRES

Le classement de la vallée de l'Yerres, au titre des articles L341-1 et suivants du code de l'environnement, fait l'objet de procédures qui sont actuellement à des degrés divers d'avancement :

- Un secteur aval depuis la confluence avec la Seine (94) jusqu'à Varennes-Jarcy (91). Ce secteur sera classé avant la fin de l'année 2006.
- Un secteur formé par la vallée de l'Yerres aval et ses abords sur les communes de Brie-Comte-Robert, Combs-la-Ville et Evry-Grégy-sur-Yerres (77). Ce secteur a été classé par décret en date du 13 septembre 2005
- Un secteur amont pour lequel la procédure de concertation et de classement pourrait démarrer avant la fin de l'année 2006.

L'objet de cette protection est de subordonner toute modification (construction, déboisement, infrastructures...) à une autorisation accordée, suivant les cas, par le ministre ou le préfet, au vu d'un projet soumis au SDAP, à la DIREN compétente et/ou à la commission des sites.